

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre

Le : 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 14

Abstentions 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2024

Date de l'affichage de la convocation : 05 décembre 2024

Délibération N°2024-44

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET, Sophie BERTRAND

ABSENTS EXCUSES, STIANTI Mary a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIAK

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

DELIBERATION ACTANT UN TARIF ABONNEMENT DE 180 EUROS HT.

Le maire expose que dans le cadre de la réalisation d'un Contrat de Prêt AQUA PRET d'un montant total de 1 567 000 € (un million cinq cent soixante-sept mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la création d'un réseau d'assainissement dans le bourg de QUINCY(18), il y a lieu d'acter un tarif abonnement de 180 euros Hors taxe.

Ce calcul est réalisé sur une base de 100% de raccordés (198 abonnés pour une assiette de 11900 m3 assujettis à l'assainissement) tout en ne tenant pas compte d'une éventuelle (Participation financière au raccordement à l'assainissement collectif). Les élus sont conscients de la nécessité de bien équilibrer le budget les deux premières années en fonction de l'avancée des raccordements.

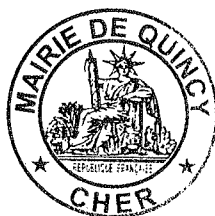
Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20241211-DELIB2024-44-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Fait et délibéré à QUINCY
Le 11 décembre 2024

DECIDE :

Après avoir pris connaissance de l'exposé, 14 Conseillers municipaux ont voté favorablement la tarif
abonnement de 180 euros Hors Taxe.

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX



Publication sur le site internet de la commune le : 13/12/2024

Acte transmis en préfecture le : le 13/12/ 2024